



**FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON**

CHEMIN DE SÉLECTION

MINI JEUX DU PACIFIQUE

2025

TRIATHLON/AQUATHLON

Contact

fedetahititriathlon@gmail.com

40 53 38 48

Siège de la FTTri

Rue copenrath, stade Fautaua

98 716 Pirae BP 5464

1 - P R E A M B U L E

Considérant :

- que l'objectif de la Fédération de Tahitienne de Triathlon pour l'année 2025 est la préparation et la participation aux Mini Jeux du Pacifique en 2025 en vue des Jeux du Pacifique 2027,
- que les Mini Jeux du Pacifique constituent un point de rencontres interculturelles et fraternelles pour l'ensemble des Pays océaniques,
- que la Charte des Mini Jeux du Pacifique intègre le Triathlon et l'Aquathlon comme figurant au programme des Mini Jeux du Pacifique en individuel et en relais mixte.
- que le nombre maximum d'athlètes devant être inscrit en Triathlon et en Aquathlon pour les Jeux est de 4. Une sélection de 2 triathlètes pour les hommes (dont 1 moins de 19 ans), et de 2 triathlètes pour les femmes (dont 1 moins de 19 ans) et une équipe mixte identifiée parmi les concurrents de l'épreuve individuelle pour prétendre à un classement.
- que les épreuves prévues pour les Mini Jeux du Pacifique de 2025 seront, prévue du 6 au 9 juillet 2025.

Le Président de la Fédération Tahitienne de Triathlon :

- Est responsable de l'inscription des athlètes sélectionnés aux Mini Jeux du Pacifique sous l'égide du Comité Olympique de Polynésie Française et du Ministère des Sports.

Le Directeur Technique Fédéral :

- Est responsable de l'application des termes du présent document,
- Est responsable de l'établissement de la liste des présélectionnés qu'il propose en début d'année après validation de la commission de sélection de la FTTRI,
- Est responsable de la définition des modalités de sélection. Celles-ci comprennent des compétitions de sélection, des stages, des entraînements et des compétitions de préparation.
- Est responsable de l'établissement de la liste des sélectionnés qu'il propose après validation de la commission de sélection de la FTTRI,

Pour ce faire, la commission de sélection s'appuie sur le document intitulé « chemin de sélection » précisant les règles de sélection de l'équipe de Tahiti.

2 - COMMISSION DE SÉLECTION

2.1 Nomination :

- Les membres du comité de sélection sont nommés par le Président de la Fédération Tahitienne de Triathlon.

2.2 Convocation :

- La commission de sélection est convoquée par le Directeur Technique Fédéral de la Fédération Tahitienne de Triathlon pour valider les performances réalisées lors des compétitions de performance et en informe la commission de sélection.

2.3 Composition :

- Sélectionneur en charge de la conception et de la mise en œuvre du chemin de sélection:
 - Le Directeur Technique : Romain ANTOINE (représentant de la commission technique).
- Veille et contrôle de l'application des modalités de sélection définies dans le chemin de sélection :
 - Le Président de la fédération : Joe Tapare
 - L' élu fédéral en charge de la performance : Bernard Costa

2.4 Fonctionnement :

- Les travaux de la commission de sélection se déroulent principalement sous forme de réunions sur convocation du Directeur Technique Fédéral.

3 – PRESELECTION ET SÉLECTION DE L'ÉQUIPE POLYNÉSIEENNE DE TRIATHLON

3.1 Critères de sélection administratifs aux Mini Jeux du Pacifique :

- La charte des Mini Jeux du Pacifique stipule que pour être admis à participer aux Jeux du Pacifique, l'athlète doit être citoyen ou résident pendant au moins cinq années consécutives ou non dans le pays représenté aux Jeux.
- L'athlète doit être obligatoirement licencié à la Fédération Tahitienne de Triathlon et être au minimum cadet(te) pour l'année 2025.

Ces articles ne s'opèrent pas pour bénéficier d'éventuel sparring durant la préparation.

3.2. Critères sportifs de présélection par ordre prioritaire :

Les triathlètes présélectionnés pour les Mini Jeux du Pacifique 2025 devront répondre par priorité aux critères suivant :

Critère 1 – Médaillé(e)s individuelle(le)s des Jeux du Pacifique 2023 ;

Critère 2 – Top 30 aux Championnats de France jeunes (triathlon ou aquathlon) 2024 ;

Critère 3 – Les Triathlètes ayant intégré le CEF en aout 2024 ;

Critère 4 - Podium Scratch aux championnats de Polynésie de triathlon 2024 (au regard des résultats et des performances réalisé(e)s)

Choix discrétionnaire :

Le comité de sélection peut recourir à un choix discrétionnaire pour intégrer un athlète supplémentaire dans cette pré-sélection. L'athlète doit refléter des capacités permettant d'atteindre le podium aux Mini Jeux du Pacifique 2025 en individuel et/ou en relais mixte, dans des conditions similaires ou proches des épreuves des mini jeux du Pacifique de Palau. Ce choix s'appuiera notamment sur les éléments et les facteurs définis dans le document de chemin de sélection.

3.3 Liste des présélectionnés hommes et femmes pour les Mini Jeux du Pacifique 2025

:

La liste sera définie selon :

- Les critères administratifs en point 3.1
- Les critères sportifs en point 3.2

Présélection femme	Présélection homme
<u>Critère</u> : 1 Salomé DeBarthez / Maïdi Susset	<u>Critère</u> : 1 Benjamin Zornotti / Jean Marc Rimaud
<u>Critère</u> : 2 /	<u>Critère</u> : 2 Gauthier Chastang
<u>Critère</u> : 3 /	<u>Critère</u> : 3 Noé Delbreuil
<u>Critère</u> : 4 Guenaëlle Rauby	<u>Critère</u> : 4 Thomas Lubin

3.4 Critères de sélection administratifs aux Mini Jeux du Pacifique 2025:

- La charte des Mini Jeux du Pacifique stipule que pour être admis à participer aux Mini Jeux du Pacifique, l'athlète doit être citoyen ou résident pendant au moins cinq années consécutives ou non dans le pays représenté aux Jeux.
- L'athlète doit être obligatoirement licencié à la Fédération Tahitienne de Triathlon et être au minimum cadet(te) pour l'année 2025.
- L'athlète ne doit pas être obligatoirement dans la présélection pour être sélectionné via le chemin de sélection par la commission de sélection.
- La sélection sera composée obligatoirement et au maximum de 2 athlètes hommes (dont 1 moins de 19 ans) et 2 athlètes femmes (dont 1 moins de 19 ans)

3.5 Les critères de sélection aux Mini Jeux du Pacifique 2025 :

Les triathlètes sélectionnés pour les Mini Jeux du Pacifique 2025 devront répondre par priorité aux critères suivant tout en entrant dans les obligations de sélection imposés par les mini jeux (2 athlètes par sexe maximum dont un(e) athlètes de moins de 19 ans) :

Critère 1 : Être dans le Ranking mondial : TOP 500 en 2024.

Critère 2 : Médaillé(e)s OR et ARGENT JDP 2023

Critère 3 * : Temps à réaliser (voir critères de réalisation définis dans le chemin de sélection ci-dessous) entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025.

Demande à effectuer via le QUESTIONNAIRE ci-dessous avant le 10 avril 2025 à 23h59

: **QUESTIONNAIRE**

NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	COURSE A PIED	COURSE A PIED
800m Femmes	800m Femmes	800m Hommes	800m Hommes	5000m Femmes	5000m Hommes
11'30''	11'50''	9'40''	10'00''	20'00''	16'50''

Les athlètes ayants réalisés le meilleur chronomètre en additionnant les temps natation et course à pied seront sélectionné(e)s par ordre de classement des temps réalisés.

Critère 4 : Si aucun des critères n'est atteint par un ou une athlète, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner (ou non) les athlètes ayants réalisé les meilleures performances en termes de temps cumulés.

Temps de confirmation :

Un temps de confirmation (comme indiqué pour le critère 3) sera demandé sur le premier trimestre 2025 (pour les athlètes ayants réalisés les critères 1 et 2, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars) pour une validation de la commission de sélection.

Choix discrétionnaire :

Le comité de sélection peut recourir à un choix discrétionnaire pour intégrer un athlète supplémentaire dans cette sélection. L'athlète doit refléter des capacités permettant d'atteindre le podium aux Mini Jeux du Pacifique 2025 en individuel et/ou en relais mixte, dans des conditions similaires ou proches des épreuves des mini jeux du Pacifique de Palau. Ce choix s'appuiera notamment sur les éléments et les facteurs définis :

- de performance suivants, de manière non exclusive et non exhaustive, dans le respect du règlement
- obtenir régulièrement des médailles sur les épreuves « des mini jeux ou des jeux du pacifique » et/ou les épreuves de relais mixte de ces mêmes jeux et notamment dans des conditions météorologiques chaudes et humides,
 - disposer des aptitudes mentales nécessaires pour prendre, en situation de contraintes maximales, les décisions permettant d'obtenir des médailles,
- connaître et respecter l'ensemble des règles de compétitions, ne pas recevoir de pénalité ou être disqualifié,
 - combler un retard sur la tête de course ou à prendre de l'avance sur les concurrents directs sur les transitions, les parties natation, vélo et course à pied,
- démontrer des aptitudes élevées (techniques, tactiques, physiologiques) sur la partie natation (notamment mener la partie natation lors d'un départ en ligne, maintenir un cap, prendre des informations sur les concurrents, savoir profiter de l'abri aspiration des autres concurrents),
- effectuer une montée sur leur vélo et un début d'effort à vélo leur permettant de combler un écart sur la tête de course ou à faire la différence avec les concurrents directs après la première transition,
 - démontrer des aptitudes élevées sur la partie vélo (notamment en matière de pilotage, de stratégie, de tactique, de positionnement au sein d'un groupe, d'efficience...),
- faire la différence sur les concurrents directs dans le cadre d'une arrivée groupée en course à pied,
- entrer dans l'aire de transition en tête du groupe dans le cadre d'une arrivée groupée sur la seconde transition,
- réaliser des transitions rapides.

***MODALITÉS DE CANDIDATURE A L'INTEGRATION DU CHEMIN DE SELECTION POUR LES MINI JEUX DU PACIFIQUE 2025 VIA LE CRITERE N°3 :**

Rappel des dates : Demande à effectuer avant le 10 avril 2025 à 23h59 via le [QUESTIONNAIRE](#):

Principes généraux :

L'athlète souhaitant effectuer une demande de candidature à l'intégration du chemin de sélection via la réalisation du critère n°3 du chemin de sélection pour les mini jeux du pacifique 2025 devra justifier d'un niveau sportif suffisant. Pour tous les athlètes l'évaluation du niveau sportif suffisant sera faite soit par évaluation chronométrique, soit par appréciation du directeur technique de la fédération.

Les dates de dépôt des demandes doivent être respectées quel que soit le cas de figure.

A - Évaluation chronométrique

Afin d'évaluer ce critère, des distances spécifiques devront être réalisées en natation et en course à pied et un temps minimum sera demandé en fonction de la catégorie et du sexe. Il est rappelé que la réalisation de ces minimas ne vaut pas qualification d'office, elle permet uniquement de rendre recevable la demande.

Ce document vise à préciser les éléments suivants :

1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande,
2. Dates limites de réception des demandes,
3. Périodes de réalisation des temps,
4. Distances à réaliser en fonction de la catégorie et du championnat concerné,
5. Tableaux des temps demandés,
6. Modalités de réalisation des performances pour recevabilité.

1. Lien vers le questionnaire de soumission de demande

QUESTIONNAIRE

2. Dates limites de réception des demandes

L'horodateur du questionnaire fera foi, les demandes devront être transmises, complètes (questionnaire + vidéos le cas échéant) avant le :

- **10 avril 2025 à 23h59**

3. Périodes de réalisation des temps

La période de réalisation des temps est comprise :

Entre le 01^{er} janvier 2025 et le 31 mars 2025 inclus.

4. Distances à réaliser :

Natation : 800m

Course à pied : 5000m

5. Tableaux des temps demandés (inférieur ou égal à) :

NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	NATATION (Bassin de 25m)	NATATION (Bassin de 50m)	COURSE A PIED	COURSE A PIED
800m Femmes	800m Femmes	800m Hommes	800m Hommes	5000m Femmes	5000m Hommes
11'30''	11'50''	9'40''	10'00''	20'00''	16'50''

6. Règles de réalisation des prises de temps pour recevabilité :

● Temps réalisés lors de compétitions officielles FFA et FTA / FFN et FTN :

Le ou les temps, la date et le lieu de réalisation, le lien d'accès au(x) résultat(s) sont à renseigner dans le formulaire de demande.

Précision : les compétitions officielles FFA de 5km route possédant un label régional, national ou international peuvent être prises en compte.

● Temps à valider par la Direction Technique Nationale :

Des règles spécifiques de réalisation, détaillées en page suivante, s'appliquent pour que le temps réalisé en situation d'entraînement soit pris en compte.

Vous devez envoyer la vidéo à Romain ANTOINE (romainantoine.fttri@gmail.com), avant les dates précisées au point 2, accompagnée des informations suivantes :

- le temps réalisé au dixième de seconde,
- la date de réalisation de la prise de temps,
- l'adresse postale complète de l'installation sportive utilisée,
- la marque et le modèle du textile utilisé pour l'épreuve de natation,
- la marque et le modèle de chaussures utilisés pour l'épreuve de course à pied,
- la composition nominative de la série si plusieurs personnes sont au départ pour l'une ou l'autre des épreuves, en précisant la ligne d'eau occupée pour l'épreuve de natation.

La vidéo de la sportive ou du sportif doit filmer le déroulement de l'épreuve dans son intégralité, sans interruption, virages compris en course à pied et en natation. La prise de vue doit permettre d'identifier l'identité de la sportive ou du sportif, le type d'équipement utilisé et de suivre l'ensemble de la distance à réaliser. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté, aucune équivoque possible sur l'identité de la sportive ou du sportif ainsi que sur la distance parcourue. Le visage de la sportive ou du sportif doit être filmé quelques secondes avant le départ. Pour les prises de vue avec un téléphone mobile, utiliser le mode avion afin d'éviter une interruption en cas d'appel.

- Règles de réalisation en natation :

Les règles techniques qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale de natation (FINA) pour une épreuve de Natation Course. https://ffn.extranat.fr/webffn/jug_reglements.php

Parmi les points essentiels à retenir : possibilité de réaliser n'importe quelle nage pour une épreuve de nage libre, départ plongé depuis le plot, 15 m de coulée maximum au départ et après chaque virage (jugé à la tête), le mur peut être touché par n'importe quelle partie du corps.

- Réalisation dans un bassin de 25 m ou de 50 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle du textile, filmez-le de près afin de pouvoir l'identifier au visionnage, ainsi que le logo « fina approved » si le modèle est concerné.
- Une seule ou un seul sportif par ligne d'eau comme cela est le cas en compétition en bassin;
- Départ plongé ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série et la ligne d'eau occupée.

- Règles de réalisation en course à pied :

Les règles techniques de l'épreuve qui s'appliquent sont celles de la Fédération internationale d'athlétisme (World Athletics) **pour une épreuve de course sur route** et ce même si la distance se déroule entièrement sur piste dans le cas des prises de temps pour obtenir une qualification exceptionnelle. (<https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules>)

Parmi les points essentiels à retenir : chaussures à pointes interdites, chaussures à carbone autorisées mais avec une semelle inférieure ou égale à 40 mm d'épaisseur.

- Réalisation sur une piste de 400 m ;
- Indiquez très précisément la marque et le modèle des chaussures, filmez les chaussures de près de manière à pouvoir les identifier au visionnage,
- Possibilité d'avoir plusieurs sportives ou sportifs en même temps, à condition de respecter le même départ, comme cela est le cas en compétition ;
- Accompagnement par un vélo interdit ;
- Aucune aide extérieure, aucune poussée ;
- Précision du chrono au dixième de seconde.

Si plusieurs sportives ou sportifs font partie d'une série, indiquer nominativement la composition de la série.

3.6 Liste des sélectionnés hommes et femmes pour les Mini Jeux du pacifique 2025 :

La liste des sélectionnée sera définie selon :

- Les critères administratifs en point 3.1
- Les critères sportifs en point 3.4

La validation de la liste officielle des sélectionnés sera effectuée par la commission de sélection de la fédération au plus tard le : 20/04/2025

4 Commission de sélection :

En date du 13/12/2024 le Conseil Fédéral valide ce document intitulé « le chemin de sélection » :

Date : 13/12/2024

	Mention Lu et approuvé	Signature
Président de la FTTRI : Joe Tapare	Lu et approuvé	
Élu fédéral en charge de la performance : Bernard Costa	Lu et approuvé	
Directeur Technique Fédéral : Romain Antoine	Lu et approuvé	



FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

Contact

fedetahititriathlon@gmail.com

40 53 38 48

Siège de la FTTri

Rue copenrath, stade Fautaua

98 716 Pirae BP 5464